

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 349

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 3**

À la fin de l'alinéa 7, substituer à la référence :

« L. 2141-5-1 »

la référence :

« L. 6112-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.